

## **Compte rendu de l'atelier des départements secondaires 5 (Info, STID)<sup>1</sup>**

**le 03 juin 2005 à Toulon**

**Participants** : Janet Atlan, Claire Bryars, Jacqueline Cazaban, Cécile Chagnon, Cécile Coste, Nadine Eboueya, Dan Frost, Josette Giovampaoli, Danièle Joulia, Marie Grangeon, Marie-Christine Litt-Briet, Pierre Oudart, Jean-Marie Pouchain, Keith Randall, Cathie-Anne Schneider, Josée Vaquieri, Michèle Verdier

### **Ordre du jour**

1. Désignation du nouveau délégué de spécialité
2. Mise en ligne des documents sur le site APLIUT
3. Le nouveau PPN et l'enseignement des langues dans nos départements
4. Le PPP

### **Compte rendu**

Après le traditionnel tour de table et l'accueil des nouveaux venus à l'APLIUT, La réunion s'ouvre sur la proposition de candidature de C.-A. Schneider à la fonction de délégué de spécialité Informatique/ STID, C. Chagnon estimant un changement souhaitable. Néanmoins C. Chagnon secondera C.-A. en demeurant sa suppléante.

Rappelons tout d'abord qu'un certain nombre de points à l'ordre du jour a déjà été largement développé en décembre 2004 lors de la réunion des enseignants de langue organisée dans le cadre de l'Assemblée des Chefs des départements Informatique, à Strasbourg.

Le premier point de l'ordre du jour porte sur la mise en ligne de documents sur le site APLIUT. Cette question est d'autant plus opportune qu'elle suit une discussion fort développée lors de la réunion des professeurs de langue des départements informatiques des IUT de France (aimablement organisée par C.-A. Schneider à Strasbourg en décembre 2004) et la réunion de discussion sur le site qui a précédé les ateliers de spécialité lors du Congrès de Toulon. Le site va être transformé et remanié grâce au logiciel Dreamweaver. Les documents seront facilement mis en ligne et centralisés par un webmestre non-spécialiste. Ils devront être transmis avec des explications. L'accès sera sécurisé avec trois niveaux : webmestre, professeurs, tout autre visiteur.

On rappelle l'importance de porter une attention particulière au droit d'auteur ; par exemple, on ne peut mettre en ligne des documents issus de la BBC World sur Internet. En revanche, on peut y inscrire le lien hypertexte et les exercices conçus à partir du fichier source. On rappelle qu'en la matière, et en vertu de notre statut d'association, il faut être et rester extrêmement vigilant.

---

<sup>1</sup> Informatique, Statistiques et traitement des données.

Le point suivant concerne la mise en œuvre du nouveau PPN dans nos départements et son impact sur l'enseignement des langues. Il est rappelé que le fameux trident (Insertion Professionnelle, Études Courtes, Études Longues) est devenu le bident (IP/Études Courtes, Études Longues). La vraie question se situe au niveau du quatrième semestre, à savoir comment le mettre en place et quel contenu y insérer ? La plupart des membres de l'APLIUT présents à l'atelier font part de leurs doutes et interrogations sur le sujet. Parmi les idées de contenus, figure en bonne place la formation au TOEIC. Un autre exemple de mise en place de contenus : présenter une liste de modules complémentaires, au choix (l'ouverture du module dépendant du nombre d'étudiants ayant choisi l'option) avec des orientations conseillées par l'enseignant suivant le type de poursuite d'études choisi.

Enfin, la question du Projet Professionnel Personnalisé (PPP) est posée, à savoir plus particulièrement qui en est responsable dans les départements. Le PPP est pris en charge, à La Rochelle, par les enseignants d'E.G.O. (Economie et Gestion des Organisations)\ Expression et Communication ; à Grenoble, d'abord par les enseignants de Langue et Expression-Communication, et à présent par ceux d'E.G.O. ; à Nice, également par des enseignants d'Expression-Communication. On rappelle le discours du PPN : « Pour être efficace, cet enseignement sera dispensé par une équipe pédagogique pluridisciplinaire. On consacra au PPP 30 heures de TD avant la fin du semestre 2 réparties sur tous les champs disciplinaires, et 20 heures de travail personnel » (cf *Projet MEN en date du 18 mai 2005, PPN DUT informatique*, p.3).

**Cécile Chagnon**

IUT de Nice-Côte d'Azur